



RISQUE AMIANTE PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER (SOUS SECTION 3 - R.4412-125)



Description de la formation

Objectif :

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Etre capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.
- Etre capable d'appliquer les bonnes méthodes de prévention pour sa sécurité, celle de ses collègues de travail et celle des personnels susceptibles de travailler à proximité du chantier.

Public visé :

Tout salarié amené à effectuer des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant , y compris dans les cas de démolition

Durée de la formation : 05 jours - 35h00

Pré-requis :

Savoir Parler, lire et écrire le français.

Disposer à l'entrée de la formation d'une attestation d'aptitude médicale au poste de travail.

Programme :

- Caractéristiques et propriétés de l'Amiante
- Effets sur la santé
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Diagnostic de repérage (Dossier Technique Amiante, Repérage avant vente....)
- Règlementation du travail (Code du Travail, certification...)
- Autres aspects réglementaires Règlementation : code de la santé publique et code de l'environnement
- Le rôle des acteurs de la prévention concernés par la prévention du risque amiante
- Les informations concernant l'évaluation des risques
- Techniques et modes opératoires pour le traitement de l'amiante
- Techniques et modes opératoires pour le retrait de l'amiante
- Méthodes pour créer une zone de confinement statique et dynamique
- Méthodes de travail et procédures recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Equipements de protection collective : critères de choix et suivi



RISQUE AMIANTE PERSONNEL OPÉRATEUR DE CHANTIER (SOUS SECTION 3)

ITBS (<https://www.itbsformation.com>) - Standard : 0 805 690 655

Nous contacter pour en savoir plus sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

- Equipements de protection collective : critères de choix et suivi
- Equipements de protection individuelle : utilisation, contrôle et entretien
- Gestion des déchets/réglementation ADR
- Situations d'urgences et situations anormales
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique (équipement de protection individuelle, techniques de confinement, modes opératoires pour la décontamination, traitement des déchets)
- Mise en œuvre de modes opératoires de retrait sur chantier école (préparation du chantier, retrait en zone confinée, fin de chantier)
- La conduite à tenir en cas de découverte d'amiante, de dysfonctionnement ou situation d'urgence
- Conclusion/évaluation

Evaluation :

Epreuves certificatives (évaluation théorique et pratique).

Validation :

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant qui aura satisfait aux évaluations, une attestation de compétences conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.